

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 29 JUIN 2017 A 19H30**

Présents à la séance : 25

L'An Deux Mil Dix Sept, le **29 JUIN A 19H30**

Extrait affiché le :  
**30 juin 2017**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni  
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT  
Benoît, Maire.

**4ème séance 2017**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO  
Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M.  
CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme BOULANGER  
Annie, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith,  
Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN  
Denis, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRÉ Sophie, M. GILET Dominique, Mme  
DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M.  
BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme BENOIT Marie-Hélène,  
Conseillers Municipaux.

**Objet** : Adhésion au service de missions temporaires  
du CDG 88.

**Absents excusés avant donné pouvoir :**

N° 67/2017

Mme PANO-WENTZEL Marylène	à	Mme DUPONT Virginie
M. DEMENGE Abel	à	Mme FLICKER Gisèle
Mme DEMAIZIERE Chantal	à	Mme BENOIT Marie-Hélène
M. FOUCAL Olivier	à	M. BREGEOT Claude

**Secrétaire de séance** : M. BAUDONNEL David.

Monsieur Roland DAUTREY, Adjoint au Maire, détaille les termes de la convention de mise à disposition de personnel contractuel par le service de missions temporaires du Centre de Gestion Départemental de la Fonction Publique Territoriale des Vosges datée du 18 juin 2017. Les agents mis à disposition peuvent intervenir dans de nombreux métiers : administratifs, techniques, de l'animation et des services (Atsem, agent social).

Après délibération, le Conseil Municipal présent et représenté est unanime à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel par le service de missions temporaires du Centre de Gestion Départemental de la FPT des Vosges.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,